



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/12/17

Reçu en Préfecture le : 21/12/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 décembre 2017
D-2017/570

Aujourd'hui 18 décembre 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Messieurs Nicolas BRUGERE et Jacques COLOMBIER présents à partir de 16h20

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jérôme SIRI, Monsieur Joël SOLARI, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Sandrine RENO

Convention entre la Ville de Bordeaux et l'A'URBA. Programme partenarial pour l'année 2017. Validation. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est membre de l'agence d'urbanisme, l'A'URBA depuis la signature de la convention - cadre passée en conseil municipal du 25 septembre 2000 et renouvelée pour une durée de cinq ans par délibération en date du 2 mai 2016.

Les principaux sujets d'intérêt retenus par la Ville dans le projet d'agence 2016-2020 concernent :

- les nouvelles géographies des territoires,
- les stratégies métropolitaines transversales,
- les innovations méthodologiques, innovations de projet, capitalisation méthodologique et expertise
- les intelligences territoriales.

Chaque année, un programme de travail est défini et fait l'objet du versement d'une subvention.

Compte tenu du programme présenté pour l'année 2017 qui est détaillé ci-après, il est proposé de reconduire la subvention déjà accordée en 2016 pour un montant de 60 000 euros (soixante mille euros).

1. Rappel du statut et du fonctionnement de l'A'Urba

Au titre de l'article L 132-6 du code de l'urbanisme, les agences d'urbanisme ont pour principales missions de :

- suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale,
- participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux,
- préparer les projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
- contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable, la qualité paysagère et urbaine,
- accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Depuis 1970, l'A'urba assiste les collectivités de la région bordelaise dans leurs réflexions relatives au développement urbain. Outil d'observation, de mémorisation, de prospectives, de réflexion et de dialogue, elle travaille à toutes les échelles, du quartier à l'aire urbaine et aux grands territoires girondins, sur les projets engageant l'avenir de l'agglomération et du département.

A travers ses différents pôles de compétences techniques, l'agence aide les responsables locaux à prendre les décisions les mieux adaptées pour assurer une croissance harmonieuse de l'agglomération et mettre en œuvre les politiques permettant d'offrir un cadre de vie efficace et satisfaisant pour tous.

L'A'urba propose à ses adhérents des initiatives stratégiques pouvant être transcrites dans des interventions concrètes. Observatoires, planification stratégique, innovation font partie des actions fondamentales nécessaires pour faire évoluer l'agglomération en matière d'efficacité urbaine, qualité environnementale et solidarité socio-économique.

Favorisant la diversité thématique et les approches transversales, les productions de l'A'urba sont variées dans leurs formes : études, rapports, notes, cartographies, outils interactifs en ligne et autres publications.

Les travaux les plus marquants font l'objet de courtes synthèses de 4/8 pages, très largement diffusées à ses partenaires.

Espace d'échanges, de débats et d'acculturation, l'agence facilite la gouvernance métropolitaine en favorisant le dialogue et la coopération entre acteurs du territoire.

Le cadre juridique des agences d'urbanisme :

Comme toutes les agences d'urbanisme des métropoles françaises, l'A'Urba est une association loi 1901 (déclarée en 1969), et relève donc d'un statut privé.

Ses membres sont des personnes morales ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement ou d'urbanisme.

L'agence n'est ni un maître d'œuvre ni un bureau d'étude. Elle reste propriétaire de toutes ses productions qu'elle met à disposition de l'ensemble de ses partenaires.

Les actions de l'agence doivent s'articuler autour de missions d'intérêt collectif contribuant à fonder, articuler et harmoniser les politiques publiques portées par ses membres.

C'est la nature partenariale et l'intérêt collectif des activités inscrites au programme qui exonèrent l'agence et ses partenaires des règles de la commande publique. Les deux critères doivent donc être scrupuleusement respectés.

Le fonctionnement partenarial est donc l'essence même de l'agence :

- **Le partenariat dans la gouvernance :** aucun membre ne détient à lui seul la majorité au sein des organes de décision que sont le conseil d'administration et l'assemblée générale.
- **Le partenariat dans les travaux :** l'A'Urba exécute chaque année un programme de travail partenarial, élaboré en concertation avec les membres qui participent à son financement. Ceux-ci, appelés «partenaires», ont accès à l'ensemble des travaux.

Les membres non partenaires n'ont accès qu'aux productions rendues publiques. Le programme de travail partenarial constitue l'élément central du fonctionnement de l'agence d'urbanisme élaboré annuellement avec les partenaires de l'agence.

Il est organisé pour positionner l'agence sur des actions à enjeux stratégiques dans l'intérêt commun et résulte de la synthèse des besoins en matière d'analyses, d'observations, d'états des lieux, d'informations, d'études et de prospectives, dont chacun des membres peut disposer pour définir ses politiques notamment en matière de développement économique, d'habitat, d'urbanisme, d'environnement, de transport et d'aménagement.

La réalisation du travail et, le cas échéant, l'adaptation aux demandes exprimées font l'objet d'un suivi régulier par le comité technique partenarial. Le compte-rendu des activités annuelles fait l'objet d'un rapport présenté à l'assemblée générale accompagné des comptes de résultat et du bilan, certifiés par le commissaire aux comptes.

- **Le partenariat dans le budget :** le coût de la réalisation du programme partenarial annuel, évalué par l'agence, donne lieu à des demandes de subventions à ses membres partenaires, approuvées par le conseil d'administration.

Le montant de chacune de ces subventions est fixé au regard de l'intérêt porté par le partenaire au programme de travail, compte tenu notamment des thèmes traités, des observations menées, des analyses développées et des enjeux territoriaux.

Les subventions versées sont destinées à financer l'ensemble des activités du programme partenarial.

L'agence justifie pour autant, projet par projet, étude par étude, ses investissements en temps.

2. Contenu de la convention 2017

Au vue du programme de travail proposé par l'A-urba pour l'année 2017, la Ville de Bordeaux marque un intérêt particulier sur les actions suivantes :

Dans le chapitre 1 (Nouvelles géographies des territoire-Grands territoires de projets métropolitains) : Les boulevards

Dans le chapitre 2 (Stratégies métropolitaines transversales) :

- Métropole de la mobilité : les Grandes Allées Métropolitaines
- Métropole inclusive : Etre âgé en ville
- Métropole de la qualité de vie : Agriculture urbaine
- Métropole de la qualité urbaine : Ginko
- Métropole des services : méthode d'évaluation des besoins scolaires , les équipements servants

Dans le chapitre 3 (Innovations méthodologiques-Innovation de projets) : Recherche et développement - représentation du projet urbain

Dans le chapitre 4 (Intelligences territoriales) : Tableaux de bords de l'évolution urbaine et observatoires.

Pour 2017, l'agence d'urbanisme va, en outre, participer à des travaux intéressants plus spécifiquement la Ville de Bordeaux, concernant :

- La préparation d'Agora,
- Un appui technique et stratégique dans le cadre de Pactotec, Bordeaux « Ville amie des aînés »
- Une démarche innovante en matière de qualité urbaine appliquée au territoire de Ginko.

La fiche projet indiquant les objectifs et résultats attendus et le temps de travail estimé est présentée en annexe de la présente délibération.

La spécificité de l'ensemble de ces demandes porte le nombre de jours « Territoire de projet –Bordeaux » a un minimum de 105 jours.

Sur la base de la présentation de l'ensemble de ce programme de travail 2017 je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention établie avec l'A'Urba correspondant au programme partenarial pour l'année 2017

- signer toutes les pièces relatives au paiement d'une subvention d'un montant de 60 000 € dont 9300 € au titre de Pactotec.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 décembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON



agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Conseil d'Administration du 2 décembre 2016

Programme partenarial 2017

Le programme de travail 2017 inscrit à ce jour un volume de **7640 jours** de travail répartis en quatre chapitres.

Chapitre 1	Nouvelles géographies du territoire	1455 jours 19,1 %
Chapitre 2	Stratégies métropolitaines transversales	2265 jours 29,6 %
Chapitre 3	Innovations	1015 jours 13,3 %
Chapitre 4	Intelligences territoriales	2905 jours 38 %

Les discussions et échanges partenariaux auront permis d'équilibrer le programme en privilégiant la conformité des interventions au regard du projet d'agence et notamment la valeur ajoutée de l'agence (démarches transversales, innovations, articulation des échelles).

Le **Chapitre 1** comprend des interventions au suivi de l'évolution des grands secteurs de projet de la métropole (765j), à la compréhension des systèmes territoriaux départementaux et régionaux (445j) et à la périurbanité (245j). Cette année, l'agence propose de travailler sur :

- ✓ les capacités de développement des espaces économiques en lien avec l'aéroport,
- ✓ les potentiels d'aménagement et d'usages des boulevards,
- ✓ l'articulation entre projets ; l'aide à la programmation et à l'évaluation ; les usages et la temporalité ; l'accessibilité de la Rive droite,
- ✓ l'intégration dans la ville des espaces universitaires (lieux de vie, mobilité, ...),
- ✓ le potentiel d'aménagement et de développement des sites économiques majeurs par le biais d'ateliers de travail sur 5 sites test,
- ✓ un outil numérique de visualisation de l'obsolescence des ZAE,
- ✓ une réflexion et un appui technique aux partenaires quant à la relation entre Bordeaux Métropole et ses voisins,
- ✓ les systèmes territoriaux du département de Gironde (dans le cadre de l'inter SCOT notamment) et de la région,
- ✓ les cycles résidentiels en Gironde,
- ✓ les systèmes de mobilité et interconnexions en appui à Movable,
- ✓ la définition de la péri-urbanité et des modes de vie qui lui sont propres en Gironde,
- ✓ la mutation des espaces habités,
- ✓ les conditions de la revitalisation des bourgs et des villes moyennes,

Les **Procédures et dispositifs** (615j) regroupent les interventions pour lesquelles l'agence accompagne ses partenaires lors de l'élaboration ou la mise en œuvre des politiques publiques. A noter que le travail sur les documents d'urbanisme est très réduit en 2017.

Sont proposées les interventions suivantes :

- ✓ habitat
 - mise en œuvre du POA habitat
- ✓ nature
 - appui au PNR du Médoc
 - prise en compte de l'eau en urbanisme
 - appui à l'émergence d'une charte des paysages (SCOT)
 - mise en œuvre des outils du PLUi
- ✓ mobilité
 - mise en œuvre du POA mobilité
 - espaces publics - guide de conception
- ✓ planification intégrée - évolution du PLUi (procédure de modification)
- ✓ observation des effets de la mise en œuvre des documents d'urbanisme - PLU3.1 et SCOT

La **Territorialisation des stratégies urbaines** (90j) permet l'intervention à des échelles concrètes de projet d'aménagement. Elle comprend :

- ✓ l'appui à l'émergence ou à l'articulation de projets de territoire
- ✓ la programmation urbaine

Le **chapitre 2** comprend diverses études, soit à vocation transversale, soit consistant à appuyer nos partenaires dans la mise en œuvre des dispositifs qu'ils conduisent.

Les **Chantiers partenariaux** (1560j) permettent d'initier des réflexions nouvelles avec nos partenaires, en s'appuyant sur les politiques qu'ils conduisent. En 2017 les travaux suivants seront conduits :

- ✓ métropole savante et attractivité du territoire
- ✓ métropole des services
 - territorialisation des enjeux et nouveaux services, nouveaux acteurs
 - mutualisation des équipements
- ✓ métropole de la mobilité
 - appui à la mise en œuvre de la charte des mobilités
 - test d'opérationnalité des Grandes Allées Métropolitaines
 - articulation urbanisme et transport
 - stratégie d'apaisement des quartiers
 - marcher en ville
- ✓ métropole de la haute qualité de vie
 - santé et urbanisme
 - notion de bien-être urbain
 - densité acceptable
 - qualité urbaine et approche sensible de l'espace – modes de représentation
 - qualité urbaine et patrimoine
 - usages de la nature en ville
 - agriculture urbaine
 - logements innovants
- ✓ métropole de la transition écologique
 - représentation de l'évaluation des besoins énergétiques
- ✓ métropole inclusive
 - les personnes âgées dans la ville
 - politique de la ville
- ✓ métropole attractive

Le chapitre 3 regroupe les activités d'innovations et de capitalisation méthodologique.

Les **Territoires quotidiens, territoires de projet (420j)** permettent de travailler sur des espaces qui permettent la traduction opérationnelle des stratégies urbaines, à l'échelle communale notamment.

Une réflexion est également conduite dans ce cadre sur les équipements servants nécessaires au développement métropolitain.

L'**Appui méthodologique aux porteurs de projet (30j)** permet l'intervention ponctuelle de l'agence en expertise.

Les activités de **Recherche et développement (200j)** permettent l'innovation technique ou thématique en testant des dispositifs afin de les développer ensuite dans le cadre du programme de travail.

Seront notamment explorés les sujets suivants :

- ✓ les recherches graphiques de représentation du projet urbain,
- ✓ les nouvelles formes et les usages de la mobilité individuelle (mobilité, comportements, représentations sociales, ...),
- ✓ la suite des analyses sur les comportements des usagers des transports,
- ✓ le rôle de la puissance publique sur des territoires dont les acteurs fonciers et les opérateurs sont privés.

Par ailleurs l'agence travaille régulièrement en faisant appel à des expertises extérieures afin de compléter ses compétences. Ceci concerne notamment les relations avec les universités et les organismes de recherche.

Les activités de **Veille juridique et technique (170j)** concernent tous les thèmes de travail de l'agence. Elles permettent d'être au courant des actualités techniques concernant l'urbanisme mais également des expérimentations conduites en France et dans le monde.

Les **Coopérations intellectuelles (195j)** permettent à l'agence de participer aux activités des réseaux professionnels de l'urbanisme. Cette participation permet de témoigner des travaux de l'agence mais également de s'inspirer de ceux des autres, faisant ainsi gagner en efficacité et participant au rayonnement du territoire Aquitain.

A noter à ce titre que l'agence est très régulièrement sollicitée pour exposer ses travaux et ses méthodes à des délégations françaises et étrangères mais aussi à de nombreux groupes d'étudiants.

Le **chapitre 4** comprend toutes les activités de connaissance du territoire et de diffusion des travaux de l'agence.

Ainsi, dans le cadre du **Suivi de la mise en œuvre des politiques urbaines (440j)** sont produits des indicateurs qui permettent aux acteurs locaux d'évaluer leurs politiques. L'apport de l'agence est essentiellement méthodologique. Elle n'a pas vocation à alimenter de manière récurrente ces indicateurs.

Les **Observatoires** de l'économie et de l'emploi, de l'habitat et des mobilités ainsi que les conférences partenariales de l'immobilier (865j) sont des activités traditionnelles de l'agence. Au-delà de la production de tableaux de bord, ils permettent les échanges entre acteurs et la conduite d'analyses thématiques. Les tableaux de bord sont peu à peu mis en ligne avec des formats dynamiques permettant le téléchargement des données mises à jour.

L'entretien du **Fond documentaire (895j)** concerne tant l'alimentation du centre de documentation que celle des fonds numériques, cartographie, informations géo-localisées, données alphanumériques. Cette activité importante permet d'alimenter l'ensemble des travaux de l'agence.

Pour gagner en temps dans le traitement des données, l'agence structurera des données dans un infocentre en 2017.

Par ailleurs, elle continue l'alimentation de sa photothèque et regroupe dans une cartothèque les cartes les plus importantes que l'agence a produites depuis 45 ans. Ces fonds sont communicables à nos partenaires dans la limite du respect des conventions de mise à disposition et des droits d'auteur.

L'agence a un rôle de **Mise en débat (95j)**. Elle organise des ateliers de travail, des séminaires, des visites de sites qui permettent aux acteurs et aux élus de connaître ce qui est produit par l'agence mais également de s'en saisir. Parmi ces manifestations, notons l'organisation du **Printemps de l'a-urba** qui s'ouvre par une journée portes ouvertes fin mai, suivie par des conférences chaque mardi soir pendant un mois. Le thème retenu est celui du numéro de printemps de CaMBo.

Les activités de **Publications (510j)** regroupent la publication de CaMBo, deux fois par an et celle des travaux de l'agence. Des synthèses sont produites presque systématiquement permettant une meilleure diffusion de nos études. De même, l'agence met en ligne sous format téléchargeable une grande partie des rapports d'études et l'ensemble des synthèses produites. Elle utilise également le vecteur des réseaux sociaux et formalise peu à peu certains rapports d'étude pour en faciliter la lecture sur des supports multimédias.

Conseil d'administration de l'a'urba

2 décembre 2016

Ce conseil d'administration a pour objectif principal la présentation du bilan de l'activité 2016 ainsi que le programme et budget 2017.

La constitution de ce programme est bâtie autour de 3 principes :

- L'intérêt partenarial
- La conformité au projet d'agence
- Les disponibilités techniques de l'agence.

Au regard du budget de 5,9 millions €, et des moyens humains le programme est basé sur un potentiel de 7600 jours de travail.

1- Les principaux grands axes du programme pour Bordeaux-Métropole :

Pour la métropole, cela concerne principalement les grands territoires de projets :

- **Les boulevards**, pour lesquels il convient d'approfondir d'une part le scénario proposé ainsi que des éléments thématiques transversaux (Stationnement-gestion temporaire de la voirie...) et d'autre part des séquences -clefs, qui pourraient servir de test

- **La rocade**, après le travail d'anthropologie urbaine réalisée ces 2 dernières années et la réalisation d'une exposition qui présente les potentiels d'orientation et de mutations de ce territoire, il convient de passer à une étape plus stratégique avec la formalisation des grandes intentions urbaines à même de faire émerger un paysage et mettant en cohérence les programmations urbaines à venir.

- **L'espace aéroportuaire** : en complémentarité de l'intervention du chef de projet métropolitain, l'intervention de l'agence portera notamment sur la thématique de l'impact de l'exposition au bruit, mais également sur l'identité du boulevard technologique et l'analyse des principaux indicateurs du marché immobilier tertiaire et activité du secteur.

- **La grande Rive-Droite**: Appui à l'émergence du projet de territoire autour d'une part de l'armature paysagère et d'autre part d'un réseau d'itinéraires de découverte de la grande rive-droite.

- **Les équipements** : avec en particulier une évaluation des besoins en équipements scolaires mais également un travail sur la place dans la ville des équipements servants indispensables à son fonctionnement. (Desserte électrique, déchèteries, stations d'épurations...)

- **La coopération territoriale** notamment avec Libourne et Angoulême

Et bien sûr dans la continuité, l'accompagnement de Bordeaux-Métropole dans les domaines de la mobilité, de la santé mais également de la planification (SCOT-PLU3 .1-POA Habitat°)

A noter que les travaux sur l'évolution des grands sites de projets de la métropole représentent 765 jours sur les 1455 jours (19% du programme) que comporte ce chapitre.

Quelques ajustements seront d'ailleurs à apporter pour mieux prendre en compte certains travaux prioritaires (équipements scolaires, notamment), sans remise en cause des sujets concernés à la baisse par ces ajustements (Rocade, Bordeaux-Nord)

2-L'implication de la métropole

D'un montant de 4 622 000 sur un budget de 5 700 000 en 2016 la participation de Bordeaux-métropole est toujours la plus conséquente.

Cette subvention n'est pas exactement reconduite pour 2017 car elle accuse une baisse
— exceptionnelle et non récurrente de 250 000€ au regard de la bonne trésorerie de l'agence, soit pour 2017 une subvention d'un montant de 4 372 000€.





Direction générale Valorisation du territoire					
N° CHRONO		2017 / 252			
11 JUIL. 2017					
Services	Avis	Réponse	Participat°	Info	Dossier
<input checked="" type="checkbox"/> SFCP					
<input checked="" type="checkbox"/> SPOC					
<input type="checkbox"/> Autre					

FICHE PROJET

170056 | Territoire de projet - Bordeaux

Comité de pilotage

Nom	Contact	N° de tél.	Mail
BORDEAUX	Michèle LARUE-CHARLUS	05.24.57.16.16	m.larue-charlus@mairie-bo rdeaux.fr
Bordeaux Métropole	D° de la valorisation du territoire	05.56.93.67.54	

Comité technique

Nom	Contact	N° de tél.	Mail
-----	---------	------------	------

Objectifs et résultats attendus

L'agence a une longue tradition de travail à double échelle, celle de la métropole et celle des communes qui en font partie. L'échelle communale permet une territorialisation des stratégies élaborées à l'échelle métropolitaine en mettant en évidence les conditions nécessaires pour les rendre opérationnelles. Il permet également de tester des démarches innovantes de projet urbain pouvant alimenter les stratégies métropolitaines.

En 2017, l'agence travaillera sur les sujets suivants :

- Participation à la préparation d'AGORA 2017 sur le thème du paysage.
- Appui technique et stratégique dans le cadre de Pactotec, "Bordeaux, ville amie des aînés" et "Qualités urbaines application" (voir les fiches projet n°170035, 38 et 71).

Ces missions auront pour objectifs suivants:

A / Réalisation d'un quizz intitulé «Quelle ville êtes-vous?», à l'attention du grand public et présenté à l'occasion de la biennale d'AGORA 2017. Cette application interactive a pour objet de sensibiliser les visiteurs sur la diversité des paysages métropolitains et les situations résidentielles qui leurs sont liées. Ce projet permettra de mesurer la sensibilité des citoyens aux ambiances et paysages locaux, l'aménité des lieux et l'environnement urbain. Le public sélectionne parmi un panel d'images les flashs qui caractérisent le mieux les situations de vie et les besoins innés de chacun (habiter, flâner, découvrir, travailler, consommer). Selon les réponses obtenues, une base de données orientera l'individu sur une sélection de communes, quartiers, zones géographiques de l'agglomération, adaptée à ses aspirations. Ce projet pourra alimenter une base de données exploitable sur le long terme.

B/ Finalisation du film AGORA "Découverte du paysage métropolitain à vélo", amorcé en 2016 (prises de vues, montage et mixage). Cette mission comprend une sous-traitance auprès d'une société de production (équivalent 13 jours).

C/ Production de cartographies sur le thème du paysage (carte d'analyse des entités paysagères de la métropole, portraits de territoire sur la base d'indicateurs).

D/ Contribution aux expertises thématiques sur le thème des seniors en ville. L'objectif est de soutenir au travers des études du programme partenarial, l'émergence d'une politique active en faveur des seniors sur le quartier de Caudéran et des juniors sur les Aubiers, identifiés comme terrains préférentiels d'investigation en 2017. Territorialisation de démarches innovantes en matière de qualité urbaine appliquées au territoire de Bordeaux.

» Méthodes

Les éléments de méthode proposés:

A / Quizz "Quelle ville êtes-vous ?"

1 / Construction d'un scénario de jeu de type questionnaire et réponses associées, à dimension pédagogique et ludique.

2 / Constitution d'un échantillon d'images (ambiances, détails, couleurs, matières...) et de références (paysages urbains et milieux naturels) permettant d'interagir.

3 / Caractérisation des situations résidentielles offertes par le territoire et traduction cartographiée.

4 / Réalisation d'une table de données (matrice) et définition des profils types, développement sur SIG.

5 / Mise en lien avec la carte de communication et conception de l'interface graphique.

La mise à disposition des matériels et équipements nécessaires à la biennale d'AGORA ne sont pas compris dans la mission de l'a-urba.

» Modalités de diffusion

Diffusion restreinte auprès des partenaires.

» Calendrier externe

Pour AGORA 2017

A/Projet de quizz

Janvier - Février: élaboration du scénario et validation.

Mars - Juin: sélection des références et caractérisation des situations résidentielles; constitution de la table de données et réalisation de la carte de communication.

Juillet - Août: traitements graphiques, commentaires écrits, interface utilisateur.

Septembre: tests et installation.

B/ Finalisation du film AGORA

Janvier- février : définition des messages et maquette numérique (50% du film)

Avril : dernières prises de vues

Mai-Juin : mixage, finalisation de la maquette numérique et livraison

Compétences

Compétences de pilotage :

Compétence	Collaborateur
C0001 - Direction scientifique	J.Christophe CHADANSON
C0002 - Chef de projet	José BRANCO

Jours estimés du projet par dominantes de compétences

Dominante	Jours
D00 - COMPETENCES DE PILOTAGE	12,00
D01 - Spatialisation/Programmation/Planification	40,00
D03 - Habitat/Mode de vie	20,00
D07 - Illustration	13,00
D08 - Communication et édition	10,00
D11 - S.I.G	10,00
D12 - Expertise	
TOTAL	105,00

Résultats obtenus et suite à donner

FICHE PROJET **170032 | Métrop de la qualité de vie - Qualité urbaine et patrimoines**

Objectifs et résultats attendus

Depuis 2016, l'agence travaille à l'élaboration d'une méthode pour évaluer un quartier sous l'angle de la "qualité urbaine" afin de donner aux acteurs de l'aménagement un outil de conception et de pilotage du projet urbain prenant mieux en compte la qualité de vie et le bien-être des habitants une fois le projet réalisé.

La "qualité urbaine" d'un quartier ou d'une opération est définie suivant trois grands objectifs : se sentir bien, trouver ce dont on a besoin, pouvoir entrer en relation avec les autres.

Des indicateurs ont été définis en 2016 pour évaluer la qualité d'un quartier au regard de ces trois objectifs. Ils ont été testés sur un centre ancien.

Pour 2017, il s'agira :

1/ de formaliser cette méthodologie de diagnostic de la qualité urbaine à travers la réalisation d'un guide méthodologique détaillant :

- les finalités de la démarche,
- les 3 approches (émotionnelle, fonctionnelle, sociale),
- la méthodologie retenue pour chacun des critères de qualité urbaine.

2/ d'appliquer cette méthodologie à diverses situations urbaines : un quartier récent, un tissu périurbain en mutation ; un ou des ensembles d'habitats sociaux bénéficiant d'une plus ou moins grande attractivité; une zone d'interface entre projet neuf et espace existant et à terme un espace économique.

Le secteur des Aubiers et de Ginko servira de zone test prioritaire de la méthodologie en 2017.

Calendrier externe

L'élaboration du guide méthodologique se fera sur le 1er trimestre 2017 et la mise en oeuvre sur des sites test d'avril à décembre 2017, en priorité sur le secteur Ginko-Les Aubiers.

Compétences

Compétences de pilotage :

Compétence	Collaborateur
C0001 - Direction scientifique	Corinne LANGLOIS
C0002 - Chef de projet	Bob CLEMENT

Jours estimés du projet par dominantes de compétences

Dominante	Jours
D00 - COMPETENCES DE PILOTAGE	36,00

D01 - Spatialisation/Programmation/Planification	24,00
D02 - Environnement/Ressources	4,00
D03 - Habitat/Mode de vie	20,00
D06 - Mobilités	5,00
D07 - Illustration	14,00
D11 - S.I.G	5,00
D12 - Expertise	2,00
TOTAL	110,00

FICHE PROJET **170038 | Métropole inclusive - Etre âgé en ville**

Objectifs et résultats attendus

L'agence d'Urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine travaille depuis plusieurs années la thématique du vieillissement et en particulier de l'ampleur des impacts à attendre, entre 2030 et 2060, du vieillissement des personnes issues du baby-boom.

Or 2030, à l'échelle des politiques urbaines c'est demain.

La prise en charge de la dépendance des personnes âgées nécessite des budgets importants alors même que les ressources des collectivités locales comme celles des ménages se réduisent.

Dès lors, le défi est de faire reculer le moment de la prise en charge en proposant des villes où les personnes âgées trouvent leur place, peuvent vivre décemment sans rompre avec leur environnement, sans se couper de leur entourage...

Les conditions de mobilité offertes à ces personnes constituent, dans ce contexte, un élément clé du maintien de leur autonomie.

En 2016, l'étude «Vieillir en ville et dans son quartier: le vieillissement dans Bordeaux Métropole» a déjà permis d'ouvrir le champ des préconisations autour de la chaîne de déplacements et de sa prise en compte ergonomique.

Cette année, il s'agit de prolonger cette réflexion en réalisant un diagnostic complet de l'offre de mobilité offerte aux personnes âgées sur la Métropole bordelaise afin d'en optimiser le fonctionnement.

Méthodes

- recensement et qualification des différentes offres de mobilité mises en place par la métropole mais aussi ses communes membres à destination des publics âgées;
- analyse des dysfonctionnements éventuels de ces offres et notamment les manques par rapports aux besoins et usages des personnes âgées;
- réalisation d'un parangonnage des offres de mobilité dédiées aux personnes âgées mises en service dans d'autres agglomérations.

Modalités de diffusion

A définir avec Bordeaux Métropole. (rapport d'étude)

Calendrier externe

Etude devant se dérouler au premier semestre 2017.

Compétences

Compétences de pilotage :

Compétence	Collaborateur
C0001 - Direction scientifique	Cécile RASSELET
C0002 - Chef de projet	Stella MANNING

Jours estimés du projet par dominantes de compétences

Dominante	Jours
D00 - COMPETENCES DE PILOTAGE	17,00
D01 - Spatialisation/Programmation/Planification	5,00
D03 - Habitat/Mode de vie	5,00
D06 - Mobilités	30,00
D07 - Illustration	5,00
D08 - Communication et édition	
D11 - S.I.G	5,00
D12 - Expertise	13,00
TOTAL	80,00

Résultats obtenus et suite à donner

FICHE PROJET **170071 | Expertises et coopérations**

Objectifs et résultats attendus

L'agence est régulièrement sollicitée pour l'accueil de délégations étrangères dans le cadre de coopérations décentralisées. Elle appuie également ses partenaires dans le cadre de coopération décentralisée.

Compétences

Compétences de pilotage :

Compétence	Collaborateur
C0001 - Direction scientifique	Corinne LANGLOIS
C0002 - Chef de projet	

Jours estimés du projet par dominantes de compétences

Dominante	Jours
D00 - COMPETENCES DE PILOTAGE	1,00
D12 - Expertise	34,00
TOTAL	35,00

CONVENTION ANNEE 2017

Subvention de fonctionnement à l'agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine (a'urba)

La ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2017-xxx du

Et

L'Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine (A'urba), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé à Bordeaux, Hangar G2-Bassins à Flot-Quai Armand Lalande-BP 71, représentée par sa présidente, Madame Véronique Ferreira, dûment habilitée par délibération du conseil d'administration,

PREAMBULE

L'a'urba et la ville de Bordeaux ont signé en 2016 une convention cadre ayant pour objet, pour la période 2016/2020, de définir les conditions dans lesquelles la ville entend apporter un concours en moyens financiers aux activités menées par l'association au profit de ses membres.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1^{er} du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1- OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'identifier les prises d'intérêt de la ville de Bordeaux au programme partenarial de l'agence et de définir le montant de la subvention de fonctionnement à l'a'urba au titre de l'année 2017.

ARTICLE 2 - INTERETS PARTICULIERS

Au vu du programme de travail proposé par l'a'urba pour l'année 2017, la ville de Bordeaux marque un intérêt particulier sur les actions suivantes :

Dans le chapitre 1 (Nouvelles géographies des territoire-Grands territoires de projets métropolitains) : les boulevards

Dans le chapitre 2 (Stratégies métropolitaines transversales) :

- Métropole de la mobilité : les Grandes Allées Métropolitaines

- Métropole inclusive : Etre âgé en ville
- Métropole de la qualité de vie : Agriculture urbaine
- Métropole de la qualité urbaine : Ginko
- Métropole des services : méthode d'évaluation des besoins scolaires, les équipements servants

Dans le chapitre 3 (Innovations méthodologiques-Innovation de projets) : Recherche et développement - représentation du projet urbain

Dans le chapitre 4 (Intelligences territoriales) : Tableaux de bords de l'évolution urbaine et observatoires.

Pour 2017, l'agence d'urbanisme va, en outre, participer à des travaux intéressant plus spécifiquement la ville de Bordeaux, concernant :

- La préparation d'Agora,
- Un appui technique et stratégique dans le cadre de Pactotec, Bordeaux « Ville amie des aînés »
- Une démarche innovante en matière de qualité urbaine appliquée au territoire de Ginko.

ARTICLE 3 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention a une durée d'un an à compter de sa date de signature. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

ARTICLE 4- MONTANT DE LA SUBVENTION

Pour l'année 2017, la ville de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 €.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 6 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La ville de Bordeaux procédera au versement de la subvention par un paiement unique à la signature de la présente convention.

La subvention sera créditée au compte de l'a'urba :
Crédit coopératif
Code banque : 42559
Code guichet : 00041
Compte numéro : 41020000371
Clé RIB : 38

ARTICLE 7- CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront déférés auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires

La Présidente de l'a'urba
Madame Véronique Ferreira

Le maire de la ville de Bordeaux
Monsieur Alain Juppé